

## <u>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU</u> CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - Mme HERAULT - Mme HUMBLOT - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. HERVET - M. NEVEU.

<u>Absents excusés et procurations</u>: M. MATTERA avait donné pouvoir à M. LAMBERT; Mme PATIN avait donné pouvoir à M. VIALANEIX; Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU.

Absent(s): Néant

## Liste des points abordés

<u>Motion n° 001</u>: Motion contre le projet éolien proposé par l'Agence de Développement Éolien (ADE) : Les membres du Conseil Municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION de s'opposer à l'implantation des éoliennes sur le territoire communal de Joinville.

<u>Motions n°002 :</u> Motion contre l'installation d'une boulangerie et d'un primeur dans la zone du Rongeant : Les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR et 2 CONTRE de manifester leur opposition à ce projet commercial en contradiction avec l'ambition de revitalisation du centre-bourg.

<u>Délibération n°068</u>: Accueil de mesures de travail d'intérêt général : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'accueil de personnes sous le statut de TIG.

<u>Délibération n°069</u>: Achat de la maison située 6 rue des Ursulines (parcelles AB 181 et 182) : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le présent achat.

<u>Délibération n°070 :</u> Convention de partenariat dans le cadre du dispositif ville libre sans tabac : Les membres du Conseil Municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION d'approuver cette convention.

<u>Délibération n°071 :</u> Modification des statuts de la CCBJC - prise de compétence action sociale en vue du dispositif TZCLD : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider la proposition de modification statutaire.

<u>Délibération n°072 :</u> Renouvellement du bureau de l'association foncière de Joinville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner Mrs Gérard FLORENTIN et Fernand RENAUT pour faire partie du bureau de l'AF

<u>Délibération n°073 :</u> Virement de crédits 2021 - aménagement du site du Château d'en haut : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder au virement de ces crédits d'investissement.

<u>Délibération n°074</u>: Mise en place de la résidence jeunes estivants à la médiathèque de Joinville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

<u>Délibération n°075</u>: Création d'un poste non permanent - contrat de projet (A-B-C) - conseiller du numérique : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter la présente proposition permettant de créer un poste de conseiller numérique France-Service

<u>Délibération n°076 :</u> Mise en place du compte épargne temps : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire d'instituer le compte épargne temps au sein de la commune de Joinville.

<u>Délibération n°077 :</u> Ouverture de crédits d'investissement exercice 2021 - Budget ville - solde du compte 103 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à l'ouverture de ces crédits d'investissement.

<u>Délibération n°078</u>: Rapport de gestion du Conseil d'Administration de SPL X DEMAT au 31 décembre 2020 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration.

<u>Délibération n°079 :</u> Versement subvention de 1 000 € à l'internat d'excellence lycée P. Lebon et collège J. Cressot : <u>Les membres</u> du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le versement de cette subvention.

<u>Délibération n°080 :</u> Marché de travaux - Aménagement du passage de la Poterne : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Le détail complet de ces délibérations est consultable dans le classeur situé dans le hall de la mairie.

Le Maire,
Bertrand OLLIVIER